



## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**22 JUIN 2016**

### ***SOMMAIRE***

---

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2016 .....	11
<u>Rapport n° 16-29035/221 DS</u> .....	12
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Mise aux normes pour des raisons de sécurité des buts de basket rabattables dans les gymnases municipaux. Approbation de l'autorisation de programme.....	12
<u>Rapport n° 16-29054/222 DAC</u> .....	13
DIRECTION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'une convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille et la Compagnie du Ponant .....	13
<u>Rapport n° 16-29068/223 DVSEJ</u> .....	14
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Approbation de l'opération – Renouvellement des postes informatiques des directions des écoles publiques communales du 1 <sup>er</sup> degré 2016-2021.....	14

Rapport n° 16-29074/224 DVSEJ ..... 15

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA  
VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES RESSOURCES  
PARTAGEES - Approbation d'une affectation de programme pour le  
remplacement de matériel et mobilier destinés aux agents des écoles. .... 15



<u>Rapport n° 16-29080/225 DVSEJ</u> .....	16
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE PETITE ENFANCE - Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant. ....	16
<u>Rapport n° 16-29081/226 DVSEJ</u> .....	17
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du Rhône, définissant les règles d'accès et d'usage au Portail Caf partenaires.....	17
<u>Rapport n° 16-29083/227 DS</u> .....	18
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Mise à disposition à titre gratuit du stade Delort le 13 septembre 2016 au profit de la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'une manifestation Le Décanation .....	18
<u>Rapport n° 16-29086/229 DGECS</u> .....	18
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE PETITE ENFANCE – Lancement d'une consultation pour la mise en place de nouveaux marchés destinés à l'élaboration de menus adaptés à la diététique de très jeunes enfants dans les crèches municipales, à la fourniture et à la livraison des denrées brutes et de repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergies alimentaires. ....	18
<u>Rapport n° 16-29089/230 DVSEJ</u> .....	19
DIRECTION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014/2015.....	19
<u>Rapport n° 16-29085/228 DVSEJ</u> .....	21
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE PETITE ENFANCE – Lancement d'une consultation pour la mise en place de nouveaux marchés destinés à l'élaboration de menus adaptés à la diététique de très jeunes enfants dans les crèches municipales, à	

la fourniture et à la livraison des denrées brutes et de repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergies alimentaires. ....	21
<u>Rapport n° 16-29098/231 DEFEU</u> .....	22
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L' ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Restauration de la grille monumentale du parc Chanot dans le 8 <sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Financement. ....	22
<u>Rapport n° 16-29112/232 DVSEJ</u> .....	23
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Restauration scolaire - Participation des convives aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale - Attribution d'un tarif social....	23
<u>Rapport n° 16-29115/233 DGUP</u> .....	27
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPEES - Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de Santé publique - Budget Primitif 2016 - 1ère répartition.....	27
<u>Rapport n° 16-29141/234 DPE</u> .....	28
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE TOURISME ET CONGRES Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Festival de Bridge de Marseille pour l'organisation du 9ème Festival de Bridge de Marseille - Approbation d'une convention . ....	28
<u>Rapport n° 16-29143/235 DEFEU</u> .....	29
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Etude de faisabilité pour l'aménagement d'un cheminement doux le long des berges de l'Huveaune sur le territoire communal dans le cadre du Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune - Approbation du plan de financement. ....	29
<u>Rapport n° 16-29147/236 DPE</u> .....	30
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPASION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association Commerces Positifs pour la réalisation de son programme d'animations 2016 - Approbation d'une convention. ....	30

<u>Rapport n° 16-29149/237 DPE</u> .....	31
<p>DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre - Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour la mise en œuvre de plusieurs animations dans le secteur Grignan - Sainte - Davso pendant l'été 2016 - Approbation d'une convention. ....</p>	
	31
<u>Rapport n° 16-29152/238 DAC</u> .....	31
<p>DELEGATION GENERALE CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Solaris - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Approbation d'une convention de financement conclue entre le Ville de Marseille et l'association Solaris.....</p>	
	31
<u>Rapport n° 1629170/239 DPMS</u> .....	32
<p>DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance (organismes autres qu'associatifs) ..</p>	
	32
<u>Rapport n° 16-29185/240 DGUP</u> .....	33
<p>DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPASION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE Approbation de dénomination de voies. ....</p>	
	33
<u>Rapport n° 16-29198/241 DEGPC</u> .....	34
<p>DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDE ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - Opération de création d'un groupe scolaire dans la ZAC du Rouet, rue Charles Allé, 8<sup>ème</sup> arrondissement Approbation de l'avenant de transfert n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement ARCHITECTES CACTUS/REY LUCQUET/BERIM /ADRET/ATELIER ROUCH/KANOPE.....</p>	
	34
<u>Rapport n° 16-29201/242 DEFEU</u> .....	35
<p>DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE U RBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes propriétaires de l'opération Grand Centre-Ville.....</p>	
	35
<u>Rapport n° 16-29217/243 DGAVE</u> .....	36

DIRECTION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Groupe scolaire du Rouet - rue Charles Allé - 8 <sup>ème</sup> arrondissement - Indemnisation du lauréat et des artistes non retenus dans le cadre du 1 % artistique pour cette opération .	36
<u>Rapport n° 16-29234/244 DGAPM</u>	37
DELEGATION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - Attribution d'une subvention à l'association des Amis du Mémorial de la Marseillaise .	37
<u>Rapport n° 16-29257/245 DEFEU</u>	38
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE ESPACE VERTS ET NATURE- Rénovation du Parc Borély et de la Roseraie - 8 <sup>ème</sup> arrondissement- 3 <sup>ème</sup> tranche - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.	38
<u>Rapport n° 16-29288/246 DTBS</u>	39
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENT SUD - Extension du groupe scolaire Raymond Teisseire, 64, boulevard Rabatau, 8 <sup>ème</sup> arrondissement Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux Financement.	39
<u>Rapport n° 16-29289/247 DTBS</u>	41
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENT SUD - Mise en conformité de la cuisine du Centre d'Intervention et de Secours de Louvain - 10, boulevard de Louvain - 8 <sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.	41
<u>Rapport n° 16-29305/248 SPU</u>	42
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Demande au Conseil de Territoire Marseille-Provence de saisir le Conseil de la Métropole en vue de solliciter l'engagement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) débordement de cours d'eau .	42
<u>Rapport n° 16-29329/250 DPE</u>	43
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerces de la Butte pour la réalisation de son programme d'animations 2016 - Approbation d'une convention.	43

<u>Rapport n° 16-29348/251 DAC</u> .....	44
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Ensemble C Barré - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Ensemble C Barré. ....	
	44
<u>Rapport n° 16-29367/252 DPE</u> .....	45
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de l'Escale Borély pour la réalisation d' un programme d'animations 2016 - Approbation d'une convention. ....	
	45
<u>Rapport n° 16-29368/253 DPE</u> .....	45
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de Vauban pour la réalisation de son programme d'animations 2016 - Approbation d'une convention. ....	
	45
<u>Rapport n° 16-28992/254 DS</u> .....	46
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3 <sup>ème</sup> répartition 2016 - Approbation de conventions - Budget primitif 2016. ....	
	46
<u>Rapport n° 16-29090/255 DVSEJ</u> .....	47
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Nouvelles dispositions particulières des garderies du matin et du soir. ....	
	47
<u>Rapport n° 16-29182/256 DASS</u> .....	48
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subvention à des associations d'Animation Urbaine - 1 <sup>ère</sup> répartition 2016.....	
	48
<u>Rapport n° 16-29183/257 DASS</u> .....	49
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution à des associations en faveur des Droits des Femmes - 1 <sup>ère</sup> répartition 2016.....	
	49

<u>Rapport n° 16-29184/258 DASS</u> .....	51
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Seniors - 1 <sup>ère</sup> répartition.....	
	51
<u>Rapport n° 16-29187/259 DASS</u> .....	51
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Subventions d'équipement à diverses associations - 1 <sup>ère</sup> répartition 2016. ....	
	51
<u>Rapport n° 16-29190/260 DASS</u> .....	52
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1 <sup>ère</sup> répartition 2016 .....	
	52
<u>Rapport n° 16-29294/261 DASS</u> .....	53
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 2 <sup>ème</sup> répartition 2016 - Budget 2016. ....	
	53
<u>Rapport n° 16-29304/262 DASS</u> .....	54
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Versement aux gestionnaires des Maisons Pour Tous de la participation financière de la Ville - Budget 2016.....	
	54
<u>Rapport n° 16-29372/263 DASS</u> .....	55
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L' ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 2 <sup>ème</sup> répartition 2016.....	
	55
<u>Rapport n° 16-29388/264 DM</u> .....	56
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - Attribution de subventions aux associations Mer-Terre, Frioul , un Nouveau Regard, U Marinu et Huveaune Nature Marseille - Approbations des conventions de subvention associées.....	
	56
<u>Rapport n° 1629389/265 DM</u> .....	57



DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGEE - Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - 1 <sup>ère</sup> répartition - Budget Primitif 2016. ....	57
<u>Rapport n° 16-29390/266 DM</u> .....	58
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - Politique de la Mer et du Littoral - Partenariat avec l'association Septentrion Environnement - Approbation de la participation financière de la Ville de Marseille Approbation de la convention de partenariat.....	58
<u>Rapport n° 16-29392/267 DPE</u> .....	59
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Attribution de subventions pour l'année 2016 à des associations qui oeuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi – 2 <sup>ème</sup> série - Approbation de conventions. ....	59
<u>Rapport n° 16-29395/268 DM</u> .....	60
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGEE - Attribution de subventions à l'association Yachting Club de la Pointe Rouge - Approbation de conventions - 3 <sup>ème</sup> répartition - Budget Primitif 2016. ....	60
<u>Rapport n° 16-29418/269 DPMS</u> .....	61
DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Convention cadre triennale 2016-2018 relative à la Médiation Sociale Urbaine sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille. ....	61
<u>Rapport n° 16-29420/270 DGAVE</u> .....	62
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Approbation de l'avenant n°7 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation et de la gestion du Complexe Sportif René Magnac - Ajustement des tarifs des activités Biosport - Modalités de modification des horaires d'ouverture des espaces.....	62
<u>Rapport n° 16-29426/271 DSFP</u> .....	62
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local. ....	62

<u>Rapport n° 16-29108/272 DAC</u> .....	64
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2016 aux associations culturelles - 6 <sup>ème</sup> répartition - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.....	
	64
<u>Rapport n° 16-29116/273 DAC</u> .....	65
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention au profit de l'association Archaos dans le cadre du projet « Biennale Internationale des Arts du Cirque – Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Archaos. ....	
	65
<u>Rapport n° 16-92413/274 DAC</u> .....	66
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'une 3 <sup>ème</sup> répartition au titre de la subvention 2016 aux associations et organismes culturels - Approbation des conventions conclues entre la Ville de Marseille et divers organismes. ....	
	66
<u>Rapport n° 16-19441/275 DS</u> .....	66
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Modification du règlement intérieur des piscines. ....	
	66
<u>Rapport n° 29243/276 DSFP</u> .....	67
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Acquisition de biens et droits immobiliers dépendant de l'ensemble immobilier sis 37, Bd Périer - 8 <sup>ème</sup> arrondissement - Appartenant à l'État en vue d'y installer des services municipaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. ....	
	67
<u>Rapport n° 16-29334/277 DGUAH</u> .....	68
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – Programme DSU - Première série d'opérations d'investissement 2016. ....	
	68
<u>Rapport n° 16-29457/278 DFEU</u> .....	69
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L' ENVIRONNEMENT ET DE L' ESPACE URBAIN - SERVICE DE L' ESPACE URBAIN - Approbation du lancement de la concertation préalable pour la réalisation, par la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la première phase de l'extension du réseau de	

tramway d'agglomération, au nord jusqu'au Bd du Capitaine Gèze (2 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> arrondissements) et au sud jusqu'à la Gaye (6 <sup>ème</sup> , 8 <sup>ème</sup> , 9 <sup>ème</sup> , et 10 <sup>ème</sup> arrondissements) et la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel-Montfuron (9 <sup>ème</sup> arrondissement)	69
<u>Rapport n° 16-29297/279 DAC</u>	70
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L' ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association de programme - Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et le GMEM.	70
<u>Rapport n° 16-29464/280 DF</u>	71
DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - SEM Marseille Habitat - Rue Tilsit Réhabilitation de 2 logements dans le 6 <sup>ème</sup> arrondissement	71
<u>Rapport n° 16-29454/281 DF</u>	72
DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - Société ERILIA 1, rue Nau Construction de 42 logements au 7/9, rue Nau, dans le 6 <sup>ème</sup> arrondissement.	72
<u>Rapport n° 16-29168/282 DPMS</u>	74
DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance (organismes associatifs)	74
<u>Rapport n° 16-29127/283 DGUP</u>	75
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICES DE LA SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées - 1 <sup>ère</sup> répartition - Approbation de conventions.	75

*La séance du Conseil des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 19 h 05, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4<sup>ème</sup> secteur.*

**M. le MAIRE.**- Je crois que le benjamin de la séance n'est pas là. Je vais donner la parole à Madame Anouck ARAGONES, qui est la benjamine après Monsieur Cédric MAZET pour procéder à l'appel nominal des conseillers.

*(Madame Anouck ARAGONES procède à l'appel nominal)*

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. ARAGONES, BONVIN, CARADEC, CATANEO, CAULE, CLAUDIUS-PETIT, DETAILLE, DI GIOVANNI, DJIANE, FARHI, FRANCESCHETTI, GEIER-GHIO, GEMINI, GINER, GOMEZ, HOCHFELDER, JOUVE, MALRAIT, MARTINOD, MENCHON, MERY, MORAINÉ, OURET, PREZIOSI, RENAUD, RICCA, ROCCA-SERRA, TALAZAC, VALLETTE, VANNUCCHI, VITALIS.

**EXCUSÉS** : Mmes et MM. CANICAVE, COHEN, GAUDIN, GOMEZ, JACQUIER, JOLLIVET, LEVY-MOZZICONACCI, MAZET, NOSTRIANO, PALLOIX, ROGER, SCHILLING, VLASTO, ZAOUI.

**M. LE MAIRE.**- Madame PALLOIX m'a dit qu'elle s'excusait, elle a encore quelques problèmes de santé. Elle espère être de retour à la rentrée. Je lui ai souhaité, en notre nom à tous, un prompt et complet rétablissement.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2016**

**M. le MAIRE.**- Mes chers collègues, il nous faut d'abord approuver le procès-verbal de notre précédente séance, en date du 29 mars 2016. Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y en a pas, que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

**Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016**

**est adopté à l'unanimité.**

Nous passons à l'examen des rapports. Comme ils sont nombreux, je vous demande de faire preuve de synthèse.

**Rapport n° 16-29035/221 DS**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Mise aux normes pour des raisons de sécurité des buts de basket rabattables dans les gymnases municipaux. Approbation de l'autorisation de programme**

**Rapporteur : M. DI GIOVANNI**

**M. DI GIOVANNI.**- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, ce premier rapport concerne la mise aux normes des paniers de basket rabattables, pour des raisons de sécurité.

Je vous demanderais de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport 16-29035/221 DS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29054/222 DAC**

**DIRECTION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –  
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'une  
convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille et la  
Compagnie du Ponant**

**Rapporteur** : M. DETAILLE

**M. DETAILLE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport de la Direction de l'Action culturelle. La Ville de Marseille et le DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) organisent au Musée d'Histoire une exposition intitulée « Mémoire à la mer - Plongée au coeur de l'archéologie sous-marine » qui a commencé en avril 2016 pour se terminer en mai 2017. Cette exposition est d'ailleurs accompagnée de nombreux conférences et débats dont le Musée d'Histoire s'est fait une spécialité.

Cette exposition, qui marque le 50<sup>ème</sup> anniversaire du DRASSM créé par André MALRAUX en 1966, sera soutenue financièrement par la Compagnie du Ponant à hauteur de 5 000 €.

Il vous est proposé d'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Marseille et la Compagnie du Ponant qui définit le cadre et les modalités de cette collaboration.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29054/222 DAC est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29068/223 DVSEJ****DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Approbation de  
l'opération – Renouvellement des postes informatiques des  
directions des écoles publiques communales du 1<sup>er</sup> degré 2016-  
2021****Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale de l'Education, de la Culture et de la Solidarité. Dans le cadre du Plan Ecoles Réussite, la Ville de Marseille a équipé, depuis 1999, les écoles publiques d'ordinateurs, dont 4 000 servent aux activités pédagogiques, et 444 ont été attribués aux directeurs pour accomplir leurs tâches administratives.

Il s'agit aujourd'hui de remplacer 75 ordinateurs de direction par du matériel neuf et d'utiliser les anciens pour les activités pédagogiques, après avoir été reconfigurés.

Il est vous est proposé d'approuver une affectation d'autorisation de programme d'un montant de 450 000 € pour réaliser cette opération de renouvellement des postes informatiques.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport 16-29068/223 DVSEJ est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29074/224 DVSEJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE - SERVICE DES RESSOURCES PARTAGEES -  
Approbation d'une affectation de programme pour le  
remplacement de matériel et mobilier destinés aux agents  
des écoles.**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE**.- Ce rapport émane de la Délégation générale de l'Education, de la Culture et de la Solidarité. Dans le cadre de leurs activités quotidiennes au sein des écoles maternelles et élémentaires, les agents municipaux utilisent divers matériels et mobiliers, tels que chariots de ménage, aspirateurs, ainsi que des vestiaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Il s'agit aujourd'hui de remplacer le parc de ces matériels et mobiliers vieillissants et en mauvais état. Il vous est donc proposé d'approuver une affectation d'autorisation de programme d'un montant de 270 000 € pour réaliser cette opération d'investissement.

Je vous demande de voter ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29074/224 DVSEJ est adopté à l'unanimité.**



**Rapport n° 16-29080/225 DVSEJ****DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE - SERVICE PETITE ENFANCE - Modification du  
règlement de fonctionnement des établissements municipaux  
d'accueil du jeune enfant.****Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE.**- Ce rapport émane de la Délégation générale Education, Culture et Solidarité. La Ville de Marseille assure la gestion directe de 63 établissements de la petite enfance qui accueillent, chaque année, plus de 3 500 enfants. Pour calculer la participation des familles aux frais de garde, en limitant la production de justificatifs, il vous est proposé de modifier le contrat d'admission de l'enfant, afin de permettre aux familles d'autoriser la transmission des informations utiles (ressources annuelles, nombre d'enfants à charge) à la CAF.

Il est donc soumis à votre approbation un nouveau règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant et ses annexes qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29080/225 DVSEJ est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29081/226 DVSEJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Approbation de  
l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la  
Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du Rhône,  
définissant les règles d'accès et d'usage au Portail Caf partenaires.  
Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE**.- Ce rapport émane de la Délégation générale Education, Culture et Solidarité. Il présente un nouvel avenant à la convention CAF qui détermine les conditions d'accès au portail Caf partenaires, les conditions d'usage de ce dernier et les obligations qui s'y rattachent pour les gestionnaires des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Ce portail est un outil qui permet la télé-déclaration des données d'activité et financières prévisionnelles actualisées et réelles nécessaires au traitement des droits, prestation de service unique (PSU).

La nouvelle convention d'objectifs entre la Ville et la CAF ayant été approuvée le 1<sup>er</sup> avril dernier, il vous est proposé d'approuver cet avenant qui sera effectif pour la période 2016-2019.

Merci d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29081/226 DVSEJ est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29083/227 DS**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Mise à disposition à titre gratuit du stade Delort le 13 septembre 2016 au profit de la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'une manifestation Le Décanation .**

**Rapporteur : M. DI GIOVANNI**

**M. DI GIOVANNI.**- Ce rapport concerne la mise à disposition gratuite du Stade Delort au profit de la Fédération française d'Athlétisme pour l'organisation d'un Décanation. Je vous demanderais de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29083/227 DS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29086/229 DGECS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE PETITE ENFANCE - Lancement d'une consultation pour la mise en place de nouveaux marchés destinés à l'élaboration de menus adaptés à la diététique de très jeunes enfants dans les crèches municipales, à la fourniture et à la livraison des denrées brutes et de repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergies alimentaires.**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE.**- Ce rapport émane de la Délégation générale de l'Education, de la Culture et de la Jeunesse. Depuis le 11 août 2011, la Ville de Marseille a délégué la gestion de service public de la restauration scolaire à Sodexo pour l'ensemble des arrondissements de la ville.

Il convient aujourd'hui de réaliser des travaux de remise en état des offices du lot nord, du 13<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> arrondissements pour 205 030 €, et des travaux complémentaires sur l'office Castellans Les Lions, de poursuivre l'installation de self-services et de procéder à des investissements de mobiliers complémentaires pour un montant de 468 018 €.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n° 6 au contrat initial pour prendre en compte les travaux et achats sus évoqués.

Je vous demande de voter ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29086/229 DGECS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29089/230 DVSEJ**

**DIRECTION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions  
de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des  
Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014/2015.**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE.**- Ce rapport émane de la Délégation générale Education, Culture et Solidarité.

La Ville de Marseille a mis en place un dispositif TAPS qui s'appuie de façon générale sur des associations qui oeuvrent dans le domaine socioéducatif, culturel et sportif. Ces associations sont engagées dans le temps d'activités périscolaires (TAPS), le temps récréatif de restauration (TRR) et le temps d'accueil du vendredi soir.

Il vous est proposé dans ce rapport d'approuver, d'une part, le versement d'un solde de subvention de 49 836 € à l'association CHEMLANA et un reliquat à l'association ORIZON SUD de 366 € ; d'autre part, d'approuver le remboursement de subventions pour des activités non réalisées intégralement ou partiellement, pour un montant de 3 024 € pour l'association CHEMLANA.

Je vous prie de voter ce rapport.

**M. CATANEO.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai fait une petite recherche. L'association CHEMLANA a pour objet le rapprochement et la connaissance des cultures par le loisir et la lutte contre toute forme d'exclusion et d'intolérance. L'association ORIZON SUD vise à promouvoir la diversité culturelle.

En ces temps difficiles, l'école doit être, plus que jamais, le lieu où l'on éduque des jeunes français et non un lieu de propagande de cultures étrangères, de communautarisme, sous couvert d'égalitarisme pervers qui divise en fait les citoyens et bafoue au passage, une fois de plus, notre Constitution.

Nous voterons donc contre le rapport.

**M. le MAIRE.** Sans commentaire. Je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport 16-29089 DVSEJ/230 est adopté à la majorité - Vote contre du groupe Front national/RBM – M. MENCHON ne participe pas au vote.**

**Rapport n° 16-29085/228 DVSEJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE SERVICE PETITE ENFANCE - Lancement d'une  
consultation pour la mise en place de nouveaux marchés destinés  
à l'élaboration de menus adaptés à la diététique de très jeunes  
enfants dans les crèches municipales, à la fourniture et à la  
livraison des denrées brutes et de repas spécifiques pour les  
enfants atteints d'allergies alimentaires.**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE**.- Ce rapport concerne la Délégation générale Education, Culture et Solidarité.

La Ville de Marseille gère 63 établissements de petite enfance, offrant ainsi aux Marseillais plus de 3 500 places de garde aux enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Pour la réalisation des repas sur place, deux marchés arrivent à échéance en juillet 2017. Ils concernent, d'une part, l'élaboration de menus et la livraison de denrées et ingrédients nécessaires à la confection des repas et, d'autre part, la livraison de repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergies alimentaires.

Il vous est proposé d'approuver le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, visant au renouvellement de ces deux marchés.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29085/228 DVSEJ est adopté à l'unanimité des votes exprimés – Abstention du groupe Front national/RBM**

**Rapport n° 16-29098/231 DEFEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L' ESPACE URBAIN -  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Restauration de la grille  
monumentale du parc Chanot dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme  
Financement.**

**Rapporteur : Mme BONVIN**

**Mme BONVIN**.- Ce rapport concerne la restauration de la grille monumentale du parc Chanot. Cette grille monumentale en fer forgé, en partie dorée à l'or fin, marque l'entrée du Palais des Congrès et des Expositions, ainsi que celle du parc Chanot, au rond-point du Prado.

Ce chef-d'œuvre de l'art de la ferronnerie du début du XXe est surmonté d'un superbe fronton aux armes de Marseille, avec des motifs très élégants.

Cette œuvre, débutée en 1906, a été réalisée par les ferronniers TRICHARD père et fils à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1922.

Une première restauration a été effectuée en 1989. Depuis, l'ouvrage a subi diverses dégradations. Aujourd'hui, pour préserver ce patrimoine remarquable, la grille a besoin d'être restaurée. Nous vous proposons une opération de restauration pour un montant de 200 000 €.

**M. MENCHON**.- Bonsoir ! Je commencerai à voter à partir de la délibération 231. Je vous prie d'excuser mon retard.

Concernant ces grilles, je vois qu'elles sont finies à la feuille d'or. Nous avons une dizaine de doreurs, des métiers d'art, en

région Provence-Alpes-Côte d'Azur : est-ce qu'ils font partie des gens sollicités pour exécuter ces travaux ? Dans un secteur qui nous a déjà coûté très cher, il serait sympa de voir un peu de cet argent public redistribué aux entreprises locales.

**M. le MAIRE.**- Oui, ce serait sympa, comme vous dites, Monsieur MENCHON. Ce qui est moins sympa, c'est le Code des Marchés publics qui nous impose de passer par la commission d'appels d'offres, et les gens qui ont les marchés les obtiennent sur appel d'offres. C'est ce que nous allons faire, je suppose, pour ce dossier.

Cela étant, c'est une demande du CIQ depuis bien longtemps et, au-delà, je crois qu'il était temps de parvenir à la satisfaire, même si je trouve que c'est un peu cher. Je trouve que tout est toujours trop cher en matière de marchés publics, mais ce sont les effets pervers de cette réglementation.

Je soumetts le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29098/231 DEFEU est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29112/232 DVSEJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Restauration scolaire -  
Participation des convives aux prix des repas servis dans les  
écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion  
municipale - Attribution d'un tarif social.**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Education, Culture, Jeunesse et Solidarité.



Afin de tenir compte de l'évolution des prix et des charges de personnel constatée durant l'année écoulée, la Ville de Marseille applique une variation des tarifs de la restauration scolaire de 1 % en moyenne. Néanmoins, et afin de conserver à la restauration scolaire son caractère social, cette variation s'applique également au montant du quotient familial permettant aux familles d'accéder à des tarifs réduits.

Il vous est proposé d'approuver ces modifications tarifaires qui prendront effet à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

**M. CATANEO**.- En cette période de crise, dont vous êtes largement responsables avec vos amis socialistes...

**M. le MAIRE**.- Il est en forme, Monsieur CATANEO, ce soir. Allez-y ! Lisez le papier que l'on vous a préparé.

**M. CATANEO**.- C'est moi-même qui fais mes papiers, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE**.- Je vous félicite.

**M. CATANEO**.- C'est si peu !

Beaucoup de ménages ont des problèmes pour joindre les deux bouts. Il y a eu aussi une baisse du quotient familial. Avec un tarif de base à 3,45 € pour un couple avec 2 enfants, cela fait en moyenne 120 € par mois ; ce qui est inacceptable pour nous. C'est pourquoi nous voterons contre le rapport.

**M. le MAIRE**.- Monsieur CATANEO, vous avez beaucoup de chance que Jean-Claude GAUDIN ne soit pas là, ce soir. Cela ne vous manque pas ; à nous, un peu, mais bon...

Je vais citer de tête, et pas au centime près - le Maire de Marseille le ferait beaucoup mieux que moi -, le prix du repas dans les cantines de la Ville de Marseille coûte 8,40 € à la Ville. Le tarif maximum que paient les ménages marseillais est de 3,50 €, pour à peu près 50 000 repas par jour. La moitié des écoliers qui mangent à la cantine ne paie même pas ce tarif plein de 3,50 € ; ils ne paient que la moitié. Et enfin, il y a près de 1 200 enfants qui, compte tenu des difficultés économiques que subissent leurs parents, ne paient rien du tout.

On ne peut pas dire que c'est trop. Au contraire, il y a un très gros effort de la générosité des Marseillais pour permettre à chacun des enfants de cette ville d'avoir au moins un repas complet par jour, avec d'ailleurs 30 % de bio, toujours le pain plus un des six autres éléments du repas.

Je suis d'ailleurs surpris de votre remarque parce que, en général, quand le Maire de Marseille rappelle ces chiffres et cette générosité marseillaise, les vôtres, sur les bancs du Conseil municipal, hurlent en prétendant que cela ne profite qu'à une certaine population. Mais, pour nous et pour Jean-Claude GAUDIN, il n'y a qu'une population marseillaise.

*(Applaudissements)*

**M. MENCHON.**- Je profite de cette délibération sur Sodexo pour rappeler que c'est un très gros marché, et que l'on aurait pu avoir deux entreprises pour le mettre en place. Je rappelle aussi que la part du bio y est vraiment minime, et que le bio ne rime pas toujours avec dépenses puisque, quand il s'agit de marchés aussi gros justement, on a moyen de faire descendre les coûts.

Ensuite, je ne suis pas certain quand même - ce n'est pas forcément la faute de la Mairie - que tous les enfants, quand la famille n'a pas d'argent, puissent aller manger à la cantine. J'ai une preuve : pour une dette de 46 €, une famille s'est vue interdite de cantine. Il faudra quand même tirer cela au clair.

**M. le MAIRE.**- Merci, Monsieur MENCHON, pour vos félicitations sur ce que fait la commune dans ce domaine-là.

Pour le reste, 30 % de bio, toujours le pain plus un élément. Certes, il y a des communes où ils font 100 % bio, mais ce sont des communes où il y a 50 enfants qui mangent à la cantine. Ici, je rappelle qu'il y en a 50 000 par jour.

Quant aux deux entreprises qui auraient pu avoir le marché, c'est aussi ce que pense Jean-Claude GAUDIN. Cependant, le résultat de la commission des marchés a fait ressortir qu'une entreprise a été meilleure qu'une autre et l'a emporté. Quoique l'on en pense et que l'on veuille, nous sommes obligés de respecter le Code des Marchés publics.

Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport 16-29112/232 DVSEJ est adopté à la majorité –  
Abstention de Monsieur MENCHON – Vote contre du groupe  
Front national/RBM**

**Rapport n° 16-29115/233 DGUP****DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE  
LA SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPEES - Attribution de  
subventions libéralités aux associations développant des projets  
de Santé publique - Budget Primitif 2016 - 1ère répartition.****Rapporteur : Mme MARTINOD**

**Mme MARTINOD.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport émanant de la Délégation Ville durable Expansion, Direction de la gestion urbaine de proximité, Service de la Santé publique.

La Ville de Marseille œuvre, depuis plusieurs années, pour le développement d'une politique de santé publique sur son territoire, qui cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection au VIH Sida, les infections sexuellement transmissibles, les addictions et les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé. De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs, contribuent, depuis plusieurs années, au développement de cette politique locale, par le biais de projets qu'il vous est proposé de soutenir financièrement à hauteur de 109 200 €.

Pour le 4<sup>ème</sup> secteur, cinq projets d'association sont présentés :

- Multimed : 5 500 €.
- Couleur d'Enfants : 2 000 € pour l'organisation de la 19<sup>ème</sup> Journée annuelle de la petite enfance à l'adolescence, en décembre 2016.

- Cami des Bouches-du-Rhône : 7 000 € pour promouvoir les bienfaits préventifs et thérapeutiques de l'activité physique en cancérologie.
- SOS Cancer du sein : 6 000 € pour deux projets de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29115/233 DVSEJ est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29141/234 DPE**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE TOURISME ET  
CONGRES Attribution d'une subvention exceptionnelle à  
l'association Festival de Bridge de Marseille pour l'organisation  
du 9ème Festival de Bridge de Marseille - Approbation d'une  
convention .**

**Rapporteur : Mme MARTINOD**

**Mme MARTINOD.**- Ce rapport émane de la Délégation générale Ville durable et Expansion, Direction des Projets économiques, Service Tourisme et Congrès.

Dans le cadre d'une politique touristique attractive, la Ville de Marseille est devenue une destination incontournable dans le secteur des rencontres professionnelles. C'est pourquoi l'association Festival de Bridge de Marseille a choisi d'organiser, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochains, la 9<sup>ème</sup> édition du Festival éponyme, à la Maison du BTP, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, qui attire chaque année 400 joueurs de bridge au niveau national, au moins.

Il vous est proposé d'approuver la convention de financement qui attribue à l'association une subvention de 1 200 € dédiée à cet évènement.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29141/234 DPE est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29143/235 DEFEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Etude de faisabilité pour  
l'aménagement d'un cheminement doux le long des berges de  
l'Huveaune sur le territoire communal dans le cadre du Contrat de  
Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune - Approbation du plan de  
financement.**

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

**M. FRANCESCHETTI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, le Conseil municipal a approuvé, en septembre 2015, la première phase du contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune. Dans ce cadre, la Ville de Marseille doit piloter une étude de faisabilité visant à aménager un cheminement doux le long des berges de l'Huveaune.

Des subventions sont sollicitées pour participer au coût de cette étude qui s'élève au total à 96 000 €.

Il vous est donc proposé de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude qui fixerait la participation de la Ville de Marseille à 16 000 €, soit environ 20 % du coût global.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. MENCHON.**- Je suis assez content de voir cette délibération arriver sur la table. Vous pourrez me féliciter à nouveau pour mon vote. Je rappelle que c'était une proposition d'Europe Ecologie Les Verts aux Municipales de 2009. Mieux vaut tard que jamais !

**M. le MAIRE.**- Oui, oui, oui, Europe Ecologie Les Verts... Là aussi, sans commentaire par charité chrétienne.

Je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29143/235 DEFEU est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29147/236 DPE**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -  
Attribution d'une subvention à l'association Commerces Positifs  
pour la réalisation de son programme d'animations 2016 -  
Approbation d'une convention.**

**Rapporteur : Mme ARAGONES**

**Mme ARAGONES.**- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport en vue d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Commerces Positifs pour la réalisation et l'organisation de la deuxième édition de « Mode Design en ville » qui met en place un défilé de mode.

**M. le MAIRE.**- Je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29147/236 DPE est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29149/237 DPE**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -  
Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre -  
Fédération des associations de commerçants du centre-ville de  
Marseille pour la mise en œuvre de plusieurs animations dans le  
secteur Grignan - Sainte - Davso pendant l'été 2016 - Approbation  
d'une convention.**

**Rapporteur : Mme ARAGONES**

**Mme ARAGONES.**- Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association Marseille Centre Fédération pour l'organisation notamment d'une nocturne demain soir jusqu'à 21 h et d'une braderie avec piétonisation, le samedi 3 septembre.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29149/237 DPE est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29152/238 DAC**

**DELEGATION GENERALE CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION  
DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention  
d'investissement à l'association Solaris - Approbation de  
l'affectation de l'autorisation de programme Approbation d'une  
convention de financement conclue entre le Ville de Marseille et  
l'association Solaris.**

**Rapporteur : M. DETAILLE**

**M. DETAILLE.**- Ce rapport émane de la Direction de l'Action culturelle.

Il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Solaris pour l'acquisition de



matériels informatiques et audiovisuels, ainsi que sa convention de financement avec la Ville.

L'association Solaris, fondée en 2013 à Marseille, a pour objectif l'animation d'une salle de projection de 49 places, située au Cours Julien, qui s'appelle le Vidéodrome. Elle est dédiée au cinéma patrimonial et indépendant. C'est un lieu unique dédié à la cinéphilie. C'est une vidéothèque exceptionnelle qui organise de nombreuses rencontres et débats avec un public grandissant.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29152/238 DAC est adopté à l'unanimité des votes exprimés – Abstention groupe Front national/RBM**

**Rapport n° 1629170/239 DPMS**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance (organismes autres qu'associatifs).**

**Rapporteur : M. FARHI**

**M. FARHI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente un rapport concernant, entre autres, la Direction de la Police municipale et de la Sécurité et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD) présidé par notre collègue Caroline POZMENTIER, adjointe déléguée à la Sécurité publique et Prévention de la délinquance.

Il s'agit de deux subventions à deux associations :

- Le Cercle mixte Eric Blanc du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille.
- Le Conseil départemental de l'Accès aux droits des Bouches-du-Rhône.

Ces subventions sont de l'ordre de 8 000 € pour le Bataillon des Marins-Pompiers et de 2 000 € pour le CDAD placé sous l'autorité du Président du Tribunal de Grande Instance.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous demande d'adopter ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29170/239 DPMS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29185/240 DGUP**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE  
LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DE LA  
MOBILITE URBAINE Approbation de dénomination de voies.**

**Rapporteur : M. TALAZAC**

**M. TALAZAC.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Commission des noms de rues, présidée par Jean-Luc RICCA, propose à votre approbation trois dénominations nouvelles de places et voies de notre secteur :

- Place **Franck BRINSOLARO** du nom du policier mort victime du devoir dans l'attaque contre Charlie Hebdo.
- Le rond-point Paul-Henri POL-SIMON, fondateur du lycée Marseilleveyre.

- Le passage Georges LIVANOS, alpiniste célèbre, compagnon de Gaston REBUFFAT.

**M. le MAIRE.**- Merci à Monsieur RICCA d'être toujours attentif à nos demandes. Je lui rappelle celle du Maire de Marseille concernant l'esplanade Jean-Claude BETON, devant l'Escale Borély.

**M. TALAZAC.**- A la prochaine commission.

**M. le MAIRE.**- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29185/240 DGUP est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 16-29198/241 DEGPC**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDE ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - Opération de création d'un groupe scolaire dans la ZAC du Rouet, rue Charles Allé, 8<sup>ème</sup> arrondissement Approbation de l'avenant de transfert n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement ARCHITECTES CACTUS/REY LUCQUET/BERIM /ADRET/ATELIER ROUCH/KANOPE.**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Architecture et Valorisation des équipements.

Par délibération en date du 25 juin 2012, le Conseil municipal a approuvé la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la ZAC du Rouet et, par délibération du 30 juin 2014, le Conseil municipal désignait le groupement de la maîtrise d'œuvre avec pour mandataire la SARL ARCHITECTES CACTUS.

Il vous est proposé d'approuver le transfert de ce marché de maîtrise d'œuvre, suite à une dissolution de la SARL ARCHITECTES CACTUS, à la SARL Antoine BEAU/Frédéric SELTZER/SARL REY LUCQUET/SA BERIM/SCOP ADRET/SARL ROUCH/KANOPE Territoires Paysages et Jardins.

Il vous est demandé également d'approuver une nouvelle grille de répartition des honoraires suite à ce transfert de marché.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29198/241 DEGPC est adopté à l'unanimité des votes exprimés – Abstention de Monsieur MENCHON**

**Rapport n° 16-29201/242 DEFEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -  
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades  
dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) -  
Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre  
des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes  
propriétaires de l'opération Grand Centre-Ville.**

**Rapporteur : Mme HOCHFELDER**

**Mme HOCHFELDER.**- Ce rapport concerne l'attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cas des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

Il vous est proposé d'accorder pour notre secteur, axe Pierre Puget, un montant financier de 41 410,89 € aux propriétaires concernés par ce dispositif.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29201/242 DEFEU est adopté à l'unanimité des votes exprimés – Abstention du groupe Front national/RBM**

**Rapport n° 16-29217/243 DGAVE**

**DIRECTION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Groupe scolaire du Rouet - rue Charles Allé - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Indemnisation du lauréat et des artistes non retenus dans le cadre du 1 % artistique pour cette opération .**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce rapport émane de la Délégation générale Architecture et Valorisation des Equipements.

En application de la loi du 21 février 1996, les collectivités locales doivent consacrer 1 % du montant des opérations de construction publique à l'insertion d'œuvres d'art. Pour le groupe scolaire du Rouet, c'est l'artiste Gilles DESPLANQUES qui a été retenu par le comité artistique, le 5 avril dernier.

Il vous est proposé d'approuver le versement de la somme de 74 600 € TTC à Gilles DESPLANQUES, le versement respectif de 3 000 € à Nadia LICHTIG et M. TRAFFIK, pour l'indemnisation en tant qu'artistes non retenus.

Et enfin, le défraiement, pour sa présence au comité artistique en qualité de personnalité qualifiée d'Aurélié BERTAUD, pour un montant de 200 €.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29217/243 DGAVE est adopté à l'unanimité des votes exprimés – Abstention du groupe Front national/RBM**

**Rapport n° 16-29234/244 DGAPM**

**DELEGATION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - Attribution d'une subvention à l'association des Amis du Mémorial de la Marseillaise.**

**Rapporteur : M. DETAILLE**

**M. DETAILLE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport de la Délégation générale de l'attractivité et de la promotion de Marseille pour l'attribution d'une subvention à l'association des Amis du Mémorial de la Marseillaise.

Le Président de la République a décidé de placer l'année 2016 sous le signe de la Marseillaise. Cette décision honore la ville de Marseille puisque ce chant de Rouget de Lisle fut interprété dès le 22 juin 1792. Aussi, l'association des Amis du Mémorial de la Marseillaise, sise 12A, rue du Commandant-Rolland, a décidé de préparer une série d'initiatives, dont une sculpture confiée à l'architecte Rudy RICCIOTTI.

Rudy RICCIOTTI et Laure MANAUDOU sont respectivement parrain et marraine de ce projet qui a un double objectif : promouvoir le Mémorial de la Marseillaise, contribuer à le faire connaître et à l'animer, favoriser le souvenir de François MIREUR. C'est en effet grâce à ce jeune volontaire aux armées que la Marseillaise est devenue l'hymne national français. Il le chanta

pour la première fois le 22 juin 1792, et les Marseillais, enthousiastes, le reprirent en marchant vers Paris.

La Ville de Marseille souhaite participer à ce projet en soutenant cette œuvre qui enrichira le patrimoine public de notre ville, en versant une subvention de 15 000 € à l'association des Amis du Mémorial de la Marseillaise. La convention annexée donne tous les détails sur les conditions de cette convention.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29234/244 DGAPM est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29257/245 DEFEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -  
SERVICE ESPACE VERTS ET NATURE- Rénovation du Parc Borély et  
de la Roseraie - 8<sup>ème</sup> arrondissement- 3<sup>ème</sup> tranche - Approbation  
de l'affectation de l'autorisation de programme.**

**Rapporteur : M. FRANCESCHETTI**

**M. FRANCESCHETTI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2008, le Parc Borély fait l'objet de travaux de rénovation et de modernisation. Ces prestations réalisées ont concerné les réseaux d'arrosage, station de pompage, les circulations, les plantations, les aires de jeux, le mobilier, le portail, les bornes automatiques.

Aujourd'hui, la très grande fréquentation de ce parc de 18 ha, ainsi que l'organisation sur ce site de nombreux évènements nécessitent la réalisation d'une troisième tranche de rénovation et de

modernisation sur les voiries, les espaces verts, les infrastructures, ainsi que la rénovation de la roseraie.

Il vous est proposé de bien vouloir approuver une troisième tranche de l'opération de rénovation du Parc Borély et de la roseraie, pour un montant de 550 000 €.

**M. MENCHON.**- Je vais interpeller ici le Conseil d'arrondissements au sujet des rats présents sur l'île du Parc Borély. Je remercie les adjoints qui ont bien voulu traiter le dossier puisque les rats ont disparu.

**M. le MAIRE.**- Merci pour votre remarque objective, Monsieur MENCHON. Je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29257/245 DEFEU est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 16-29288/246 DTBS**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BAT!MENT SUD - Extension du groupe scolaire Raymond Teisseire, 64, boulevard Rabatau, 8<sup>ème</sup> arrondissement Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux Financement.**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE.**- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce rapport émane de la Délégation générale Architecture et Valorisation des équipements.

L'école maternelle Raymond Teisseire accueille actuellement 204 enfants répartis sur 7 classes, dont 2 installées dans l'école élémentaire. Cette organisation génère des dysfonctionnements et empêche, par ailleurs, l'ouverture de classes élémentaires dans un secteur aujourd'hui avec beaucoup de monde.



Il vous est proposé de procéder à une extension du groupe scolaire Raymond Teisseire, 64, boulevard Rabatau, 8<sup>ème</sup> arrondissement, avec le programme ci-après :

- Agrandissement du réfectoire.
- Création de 3 classes maternelles et locaux annexés.
- Création de sanitaires.
- Réaménagement de la cour de récréation maternelle, avec jeux de cour.
- Réalisation de travaux pour la réaffectation de 2 classes à l'école élémentaire.

Pour ce faire, il vous est demandé d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme pour un montant de 1 400 000 € pour les études et travaux.

Merci d'adopter ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Je sou mets ce rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29288/246 DTBS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29289/247 DTBS**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENT SUD -  
Mise en conformité de la cuisine du Centre d'Intervention et de  
Secours de Louvain - 10, boulevard de Louvain - 8<sup>ème</sup>  
arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme relative aux études et travaux - Financement.**

**Rapporteur : Mme BONVIN**

**Mme BONVIN**.- Ce rapport concerne l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux pour la cuisine du Centre d'intervention et de secours du BMP.

Ce BMP est situé boulevard de Louvain. Il produit 170 repas par jour. L'équipement est très vétuste et a fait l'objet, de la part des services vétérinaires, d'un rapport faisant mention de nombreux points de non-conformité.

Il est proposé une opération de réfection complète sur 215 m<sup>2</sup>, avec désamiantage préalable de la zone de chantier, pour un coût de 760 000 € pour les études et les travaux.

On nous fait observer que, pour le financement de cette opération, des demandes de subvention seront effectuées auprès de différents partenaires.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29289/247 DTBS est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29305/248 SPU**

**DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Demande au Conseil de Territoire Marseille-Provence de saisir le Conseil de la Métropole en vue de solliciter l'engagement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) débordement de cours d'eau .**

**Rapporteur : M. DJIANE**

**M. DJIANE**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille Provence, créée par la fusion de six intercommunalités, exerce sur le territoire de Marseille-Provence, ex-MPM, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, dans l'attente de l'approbation du PLUi.

L'Etat a prescrit l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations par débordement de cours d'eau. Les études menées préalablement au PPRI aboutissent, sur certains secteurs, à une réduction de l'aléa. Aussi, il est nécessaire de faire évoluer le PLU, afin d'éviter la coexistence de règles de prévention des risques distincts dans le PPRI et le PLU. Il s'agit seulement d'une adaptation du PLU qui ne change pas les orientations définies par le PADD, qui ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et qui ne se réduit pas à une protection édictée en raison des risques de nuisances de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.

Elle n'incite donc pas à une révision du PLU, mais il convient d'engager une quatrième procédure de modification. Cette procédure doit être entamée par le Conseil de Métropole saisi par le

Conseil de Territoire Marseille-Provence sur la demande du Conseil municipal.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29305/248 SPU est adopté à l'unanimité des votes exprimés – Abstention de Monsieur MENCHON**

*(Le rapport 16-29311/249 est retiré)*

**Rapport n° 16-29329/250 DPE**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -  
Attribution d'une subvention à l'Association des Commerces de la  
Butte pour la réalisation de son programme d'animations 2016 -  
Approbation d'une convention.**

**Rapporteur : Mme ARAGONES**

**Mme ARAGONES.**- Il s'agit d'un rapport prévoyant d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association des Commerçants de la Butte pour la réalisation de son programme pour 2016, comprenant notamment l'organisation d'un festival de Street Art et la décoration du quartier, et d'approuver la convention de partenariat avec la Ville de Marseille.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29329/250 DPE est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29348/251 DAC**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une  
subvention d'investissement à l'association Ensemble C Barré -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme -  
Approbation d'une convention de financement conclue entre la  
Ville de Marseille et l'association Ensemble C Barré.**

**Rapporteur : M. DETAILLE**

**M. DETAILLE**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport de la Direction de l'Action culturelle, approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Ensemble C Barré dont le siège est 15, rue de Cassis, dans le 8<sup>ème</sup>.

Il s'agit d'une compagnie de musiques contemporaines, qui crée, produit et diffuse des œuvres, et développe également des projets avec de jeunes musiciens amateurs.

Il vous est proposé d'approuver une subvention d'investissement de 9 000 € à cette association pour l'acquisition d'instruments de musique pour équiper un orchestre de jeunes musiciens amateurs. Le but est de créer un orchestre de 30 jeunes musiciens.

Il vous est également demandé d'approuver la convention de financement entre la Ville et cette association.

La réussite de cette initiative permettra peut-être de la renouveler sur différents points du territoire.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29348/251 DAC est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29367/252 DPE**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -  
Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de  
l'Escale Borély pour la réalisation d' un programme d'animations  
2016 - Approbation d'une convention.**

**Rapporteur : Mme ARAGONES**

**Mme ARAGONES.-** Il s'agit d'un rapport prévoyant l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'association des commerçants de l'Escale Borély pour la réalisation de six concerts, et d'approuver la convention précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette convention.

**M. le MAIRE.-** C'est une bonne chose que cette association des commerçants de l'Escale Borély soit revitalisée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29367/252 DPE est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-29368/253 DPE**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –  
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE -  
Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de  
Vauban pour la réalisation de son programme d'animations 2016 -  
Approbation d'une convention.**

**Rapporteur : Mme ARAGONES**

**Mme ARAGONES.-** Cette fois-ci, il s'agit d'une subvention de 3 000 € pour l'association des Commerçants de Vauban, qui a pour objet de développer l'animation commerciale et de dynamiser la vie sociale du quartier, en organisant notamment un barbecue, des décorations du quartier et l'organisation d'un loto.

Il vous est demandé d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- J'en profite pour dire au Président du CIQ de Vauban et au Président de l'association Avanti Vauban, qui sont dans la salle, qu'il leur faudra féliciter le Président pour s'être boosté depuis quelques mois, ce qui fait que l'association des commerçants mérite largement cette subvention. Et si cela fonctionne bien à Vauban, c'est parce que nous travaillons tous ensemble et que nous avons réussi à en faire un quartier qui vit très bien. Je n'oublie pas la paroisse ni l'ensemble des intervenants.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29368/253 DPE est adopté à l'unanimité.**

**Rapport n° 16-28992/254 DS**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3<sup>ème</sup> répartition 2016 - Approbation de conventions - Budget primitif 2016.**

**Rapporteur : M. DI GIOVANNI**

**M. DI GIOVANNI.**- Ce rapport concerne la troisième répartition des subventions 2016 allouées aux associations sportives. Sont notamment concernés dans notre secteur : l'ASPTT et le Tennis Club Marseille.

**M. CATANEO.**- Monsieur le Maire, nous avons reçu cet additif de façon très tardive. Nous allons nous abstenir et, plus précisément, nous ne participerons pas aux votes jusqu'à la fin de la séance.

**M. le MAIRE.**- Il en est pris bonne note.

Je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-28992/254 DS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29090/255 DVSEJ**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Nouvelles dispositions  
particulières des garderies du matin et du soir.**

**Rapporteur : Mme CAULE**

**Mme CAULE**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Education, Culture et Solidarité.

Dans le cadre des garderies du matin et du soir dans les écoles maternelles et primaires, le présent rapport a pour objet de permettre aux familles d'effectuer le paiement de ces prestations par chèque, et d'ouvrir prochainement la possibilité du paiement en ligne et par carte bancaire.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29090/255 DVSEJ est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**



**Rapport n° 16-29182/256 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Attribution de subvention à des associations d'Animation  
Urbaine - 1<sup>ère</sup> répartition 2016.**

**Rapporteur : Mme MARTINOD**

**Mme MARTINOD**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Education, Culture et Solidarité, Direction de l'Action sociale et de la Solidarité.

La Ville de Marseille aide certaines associations qui conduisent des animations dans notre cité. Une première répartition pour l'exercice 2016 vous est proposée. Pour notre secteur, sont concernés :

- ZIM ZAM, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement : 1 000 €.
- Les Trottoirs de Marseille, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement : 2 000 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. MENCHON**.- On a oublié une association : Fem Collectiu, dans le 6<sup>ème</sup>, pour 1 000 €. Nous subventionons trois associations.

**M. le MAIRE**.- Exactement. Vous avez raison. Bonne remarque. Il y avait donc trois associations dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Je mets ce rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29182/256 DASS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29183/257 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Attribution à des associations en faveur des Droits des Femmes -  
1<sup>ère</sup> répartition 2016.**

**Rapporteur : Mme VANNUCCHI**

**Mme VANNUCCHI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne la première répartition de crédits 2016 en faveur du droit des femmes.

Pour nos arrondissements, le total s'élève à 15 500 €. Sont concernés :

- SOS Femmes, 10, avenue du Prado : 3 000 €. Il s'agit d'une association qui aide les femmes victimes de violences conjugales et qui expose aussi les enfants.
- Association SOLIANE, 44, boulevard Rabatau : 2 000 €, plus spécialisée dans les femmes rencontrant des difficultés auprès des enfants ayant des troubles psychiques. D'ailleurs, un partenariat a été signé avec des étudiants en psychologie.
- Centre social Mer et Colline, 16, boulevard de la Verrerie (3<sup>ème</sup> répartition) : 3 000 €. C'est un point info qui aide les femmes en difficulté en créant des ateliers.
- Sylka Beauté Santé, située dans le Centre social Mer et Colline, 16 boulevard de la Verrerie, qui, comme l'indique son intitulé est basée sur l'esthétique, pour aider les femmes en fragilité pour

se donner de l'assurance et se remettre à leur juste valeur, afin de trouver du travail.

- L'association Expéditions en Mer et Montagne : 2 500 €. Elle a pour but de valoriser – désolée, Messieurs - le choix des femmes dans des carrières scientifiques (biologistes marines, naturalistes, écologues, navigatrices) toutes liées à la mer et moins répandues dans le marché du travail.

Je vous remercie d'adopter ce rapport.

**M. le MAIRE.-** Ne soyez pas désolée, Madame VANNUCCHI, nous, la promotion des femmes nous va très bien. Merci, en tout cas, pour les précisions très utiles que vous avez données. Merci également à Madame PREZIOSI qui exerce cette délégation en Mairie centrale et qui est toujours attentive aux demandes que la Mairie des 6-8 peut formuler sur des associations qui travaillent bien.

**M. MENCHON.-** Pour la dernière association, on a une adresse sur Nice, je voudrais savoir pourquoi.

**Mme PREZIOSI.-** Il est indiqué « Nice », mais elle a une boîte aux lettres. L'adresse est sur La Canebière, à la Cité des Associations. Cela a été rectifié. Merci de poser la question.

**M. le MAIRE.-** Merci pour ces précisions. Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29183/257 DASS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29184/258 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur  
des Seniors - 1<sup>ère</sup> répartition.**

**Rapporteur : M. le MAIRE (*en l'absence de Mme COHEN*)**

**M. le MAIRE.**- Il s'agit de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors, en particulier deux associations dont le siège est sur notre secteur : l'Institut de gérontologie sociale, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, et Sylka Beauté Santé, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29184/258 DASS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29187/259 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Subventions d'équipement à diverses associations - 1<sup>ère</sup>  
répartition 2016.**

**Rapporteur : Mme MARTINOD**

**Mme MARTINOD.**- Il s'agit d'un rapport émanant de la Délégation générale Education, Culture et Solidarité, Direction de l'Action sociale et de la Solidarité.

Des associations ont sollicité la Ville de Marseille pour obtenir des subventions pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisitions de matériels.

Pour notre secteur, il vous est proposé d'accorder une subvention de 18 721 € pour le changement de la chaudière au Centre social Saint-Ginieз/Milan, situé dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- C'est très utile, et c'est un centre qui fait un excellent travail.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29187/259 DASS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

#### Rapport n° 16-29190/260 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social -  
1<sup>ère</sup> répartition 2016**

Rapporteur : Mme MARTINOD

**Mme MARTINOD.**- Ce rapport émane de la Délégation générale Education, Culture et Solidarité.

La Ville de Marseille aide certaines associations oeuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité. Pour notre secteur, sont concernées 8 associations situées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, pour un montant de 93 000 €.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29190/260 DASS est adopté à l'unanimité des votes exprimés. Abstention de M. MENCHON. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29294/261 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Subventions aux équipements sociaux et aux associations  
partenaires – 2<sup>ème</sup> répartition 2016 - Budget 2016.**

**Rapporteur : Mme MARTINOD (*en l'absence de Mme OURET*)**

**Mme MARTINOD.**- Il s'agit d'un rapport émanant de la même délégation.

La Ville de Marseille est liée avec les centres sociaux par une convention financière votée le 15 décembre 2014, qui concernent les exercices 2015, 2016, 2017. Le présent rapport a pour objet de verser aux centres sociaux le solde de leur subvention annuelle, et d'accorder à l'Union des Centres sociaux une subvention pour sa fonction préventive d'appui aux centres sociaux.

Pour notre secteur, sont concernés :

- Le Centre social Mer et Colline : 52 753 €.
- Le Centre social Roy d'Espagne : 46 345 €.
- Le Centre social Saint-Giniez/Milan : 42 753 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29294/261 DASS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29304/262 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Versement aux gestionnaires des Maisons Pour Tous de la  
participation financière de la Ville - Budget 2016.**

**Rapporteur : Mme MARTINOD (*en l'absence de Mme OURET*)**

**Mme MARTINOD**.- Ce rapport émane toujours de la même délégation.

Les Maisons pour Tous sont, pour les Marseillais, des équipements de proximité essentiels de premier plan, qui ont une mission sociale et d'animation pluri-générationnelle. Il convient de verser à ces équipements le solde de participation de la Ville, conformément aux termes de la convention qui les lie à la Ville de Marseille.

Pour notre secteur, sont concernées :

- La Maison pour Tous Bonneveine : 67 200 €.
- La Maison pour Tous Cours Julien : 131 900 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29304/262 DASS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29372/263 DASS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L' ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -  
Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de  
Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 2<sup>ème</sup>  
répartition 2016.**

**Rapporteur : Mme MARTINOD**

**Mme MARTINOD**.- La Ville de Marseille aide les personnes vulnérables, en grande précarité, en versant des subventions à des associations pour les soutenir dans leur action en faveur des plus démunis.

Pour notre secteur, sont concernées :

- L'association Diagonale Protestante Marhaban, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement : 2 000 €.
- L'association Mamanthé, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement : 2 800 €.
- L'association Marseillaise des Missions du Midi, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement : 6 000 €.
- L'Equipe Saint Vincent Marseille Est, dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement : 2 000 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29304/262 DASS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**



**Rapport n° 16-29388/264 DM****DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA MER - Attribution de subventions aux  
associations Mer-Terre, Frioul, un Nouveau Regard, U Marinu et  
Huveaune Nature Marseille - Approbations des conventions de  
subvention associées.**

Rapporteur : Mme GEIER-GHIO

**Mme GEIER-GHIO.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations Mer-Terre, Frioul, Un Nouveau Regard, U Marinu et Huveaune Nature Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée, par délibération votée en 2010, dans une politique ambitieuse en faveur de la mer et du littoral. Les associations que je vous ai nommées sont porteuses de projets qui participent à la sensibilisation environnementale des publics et à la compréhension de la fragilité du littoral.

Le 4<sup>ème</sup> secteur a été concerné par l'opération « Calanques Propres » qui s'est déroulée avec succès à la fin du mois de mai.

Il vous est proposé d'approuver les conventions de subvention entre la Ville et les associations pour un montant global de 22 000 €.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Il me semble que, l'année dernière, l'opération « J'aime mon littoral propre » avait eu beaucoup plus de retentissement et de participants qu'elle n'en a eu cette année. On ne nous a pas demandé de l'organiser, on est simplement venu en appui, et il me semble qu'il y avait beaucoup moins de mobilisation. Je trouve que c'est dommage parce que nous avons fait lever un

engouement qui est un peu retombé cette année. Je trouve cela dommage, mais c'est comme cela.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29388/264 DM est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 1629389/265 DM**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGEE -  
Attribution de subventions aux associations - Approbation de  
conventions - 1<sup>ère</sup> répartition - Budget Primitif 2016.**

**Rapporteur : Mme GEIER-GHIO (*en l'absence de Mme CLAUDIUS-PETIT*)**

**Mme GEIER-GHIO**.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations, l'approbation de conventions, 1<sup>ère</sup> répartition, Budget primitif 2016.

La situation de Marseille, tournée vers la mer, est un facteur de rayonnement de la ville que certaines associations valorisent à travers des activités nautiques. Afin de soutenir ces initiatives, la Ville souhaite subventionner plusieurs associations. Cinq d'entre elles oeuvrent dans le 4<sup>ème</sup> secteur : Yachting Club de la Pointe Rouge, Pôle Voile Marseille Provence, ASPTT Marseille, Massalia Sport Event, Ligue Voile Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il vous est demandé d'approuver ces conventions de subvention entre la Ville de Marseille et l'ensemble des associations, pour un montant de 278 500 €.

Chers collègues, je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29389/265 DM est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29390/266 DM**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA MER - Politique de la Mer et du Littoral -  
Partenariat avec l'association Septentrion Environnement -  
Approbation de la participation financière de la Ville de Marseille  
Approbation de la convention de partenariat.**

**Rapporteur : Mme GEIER-GHIO**

**Mme GEIER-GHIO**.- Ce rapport a pour objet la politique de la mer et du littoral, un partenariat avec l'association Septentrion Environnement.

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la mer et du littoral, la Ville de Marseille propose un partenariat avec l'association Septentrion Environnement qui œuvre en faveur de la protection, la valorisation et la connaissance du patrimoine naturel littoral et marin. Composée de biologistes marins, de professionnels de la plongée, de formateurs et éducateurs en environnement, intégrée dans plusieurs réseaux du milieu marin, l'association conduit de nombreuses activités scientifiques et techniques d'envergure. Aussi, une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'association, pour un montant de 17 500 €, est soumise à votre approbation par le présent rapport.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29390/266 DM est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29392/267 DPE**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI -  
Attribution de subventions pour l'année 2016 à des associations  
qui oeuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de  
l'emploi - 2<sup>ème</sup> série - Approbation de conventions.**

**Rapporteur : M. FARHI**

**M. FARHI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente une demande d'attribution de subventions pour l'année 2016 à des associations qui oeuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi, et vous savez que j'y suis particulièrement attaché.

Il s'agit de deux associations :

- L'association 13 A'TIPIK, dont le Président est Jacques LEGAREC, et qui a ouvert, en 2012, un atelier où il y a l'équivalent de 10 postes à temps plein.

Il s'agit d'un atelier de couture qui fabrique des articles de confort textile, en particulier des vêtements qui facilitent l'habillage et le déshabillage de personnes à mobilité réduite.

- L'ADIE, association nationale dont le siège se trouve à Paris, mais il s'agit là de l'antenne de Marseille qui est dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.

L'ADIE propose des micro-crédits qui aident en particulier les travailleurs indépendants, ceux qui créent un emploi à un salarié et aussi ceux qui créent des entreprises. L'année dernière, 706

porteurs de projet ont été reçus et accompagnés. Cette année, le nombre de créateurs d'entreprise sera encore plus important.

- Pour 13 A'TIPIK : 4 000 €.
- Pour l'ADIE : 20 000 €.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29392/267 DPE est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29395/268 DM**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGEE -  
Attribution de subventions à l'association Yachting Club de la  
Pointe Rouge - Approbation de conventions - 3<sup>ème</sup> répartition -  
Budget Primitif 2016.**

**Rapporteur : M. DI GIOVANNI**

**M. DI GIOVANNI.**- Mesdames, Messieurs, dans ce rapport, il est question de subventions allouées au Yachting Club de la Pointe Rouge pour l'organisation de deux évènements : le Championnat de France Espoir Glisse et SNIM Dériveurs.

Je vous demanderais de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29395/268 DM est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29418/269 DPMS**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Convention cadre triennale 2016-2018 relative à la Médiation Sociale Urbaine sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille.**

**Rapporteur : M. FARHI**

**M. FARHI**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente la convention dans le cadre triennal 2016-2018, relative à la médiation sociale urbaine sur les quartiers prioritaires de la ville de Marseille.

Vous savez que l'Etat, la Ville de Marseille et les bailleurs sociaux envisagent de poursuivre le déploiement de médiateurs sociaux urbains dans les quartiers prioritaires. Cette opération a été initiée en 2014.

Cinq porteurs de projet ont été retenus pour l'année 2016 : l'ADAPT 13, l'association ADELIES, l'association DUNE, l'association RÉGIE SERVICE 13 et l'association SUD FORMATION.

Nous vous demandons d'approuver cette convention concernant ces cinq porteurs de projet qui s'adressent essentiellement à l'intégralité des bailleurs sociaux du département et de la ville de Marseille en particulier.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29418/269 DPMS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29420/270 DGAVE**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Approbation de l'avenant n°7 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation et de la gestion du Complexe Sportif René Magnac - Ajustement des tarifs des activités Biosport - Modalités de modification des horaires d'ouverture des espaces.**

**Rapporteur : M. DI GIOVANNI**

**M. DI GIOVANNI.**- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, dans ce rapport, il est question d'approuver un avenant concernant des modifications d'horaires et de tarifs au Complexe sportif René Magnac dont la DSP a été attribuée à la SAS Complexe sportif Grand Saint-Giniez.

Je vous demanderais de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29420/270 DGAVE est adopté à l'unanimité des votes exprimés. Abstention de M. MENCHON. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29426/271 DSFP**

**DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.**

**Rapporteur : Mme MARTINOD**

**Mme MARTINOD.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Urbanisme, Aménagement et Habitat.

La Ville de Marseille compte sur son territoire un nombre important d'associations ou organismes dont l'activité présente un intérêt général local et participent au développement local. Aussi, la Ville met à leur disposition des locaux à titre gracieux ou moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation ou de loyer dont le prix est inférieur à la valeur locative réelle du bien, ce qui procure à l'association une subvention en nature.

Pour notre secteur, est concernée l'association du Théâtre Nono. Subvention en nature : 3 275 €, pour une mise à disposition d'un terrain de 4 200 m<sup>2</sup>.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Le Théâtre Nono est la seule structure d'importance des quartiers sud de Marseille. Il a un projet de reconstruction sur le site du théâtre qui est soutenu par l'ensemble des collectivités territoriales (la Région, le Département et la Ville de Marseille) et que la conseillère départementale, Laure-Agnès CARADEC et moi avons également beaucoup soutenu parce que cela nous semblait être mérité.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29426/271 DSFP est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**



**Rapport n° 16-29108/272 DAC**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –  
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de  
subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2016  
aux associations culturelles - 6<sup>ème</sup> répartition - Approbation des  
conventions de subventionnement conclues entre la Ville de  
Marseille et diverses associations.**

**Rapporteur : M. DETAILLE**

**M. DETAILLE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'un rapport de la Direction de l'Action culturelle, attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2016 aux associations culturelles, 6<sup>ème</sup> répartition.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Marseille octroie des subventions au profit d'associations culturelles. Il vous est proposé, dans le cadre de cette 6<sup>ème</sup> répartition, de répartir 1 050 500 € à différentes associations. Ces subventions concernent l'ensemble de la population marseillaise. Aussi, il ne vous est pas proposé une répartition pour notre seule Mairie de secteur. L'ensemble correspond à 95 conventions et 18 avenants dont la liste est annexée au rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29108/272 DAC est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29116/273 DAC**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une  
subvention au profit de l'association Archaos dans le cadre du  
projet « Biennale Internationale des Arts du Cirque – Approbation  
d'une convention de financement conclue entre la Ville de  
Marseille et l'association Archaos.**

**Rapporteur : M. DETAILLE**

**M. DETAILLE.**- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,  
ce rapport émane de la Direction de l'Action culturelle.

La Biennale Internationale des Arts du cirque, en 2015, a  
révélé l'appétence du public pour le cirque contemporain. Cette  
biennale devient le rendez-vous international des nouvelles écritures  
du cirque contemporain. 2016 est l'année de la préparation de cette  
Biennale Internationale des Arts du Cirque, qui va avoir lieu en 2017.  
Aussi, il vous est proposé de verser à l'association Archaos une  
subvention de 350 000 € pour permettre la réalisation de cette  
manifestation.

**M. MENCHON.**- On entend beaucoup de choses sur le  
cirque en ce moment, et les animaux. Je tiens à signaler que  
Archaos, sur Marseille, fait un travail fantastique et que c'est un des  
précurseurs de ces cirques sans animaux qui continuent à maintenir  
la tradition du cirque, sans pour autant avoir les travers que l'on peut  
constater en termes de maltraitements animaux dans d'autres  
structures.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il  
n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29116/273 DAC est adopté à l'unanimité. Le  
groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-92413/274 DAC**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'une 3<sup>ème</sup>  
répartition au titre de la subvention 2016 aux associations et  
organismes culturels - Approbation des conventions conclues  
entre la Ville de Marseille et divers organismes.**

**Rapporteur : M. DETAILLE**

**M. DETAILLE**.- Ce rapport émane de la Direction de l'Action culturelle.

Dans le cadre de la politique d'expansion culturelle, il convient d'approuver un 3<sup>ème</sup> versement de subventions d'un montant de 485 000 € au titre de l'exercice 2016. Ces actions ayant un caractère transversal, il n'est pas fait de distinguo par secteur. Il y a néanmoins, dans notre secteur, le BNM et autres.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29413/274 DAC est adopté à l'unanimité des votes exprimés. Abstention de M. MENCHON. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-19441/275 DS**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES  
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Modification du  
règlement intérieur des piscines.**

**Rapporteur : M. DI GIOVANNI**

**M. DI GIOVANNI**.- Dans ce rapport, il est question de modification du règlement intérieur des piscines, visant à prévenir des risques concernant les enfants.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29441/275 DS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 29243/276 DSFP**

**DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Acquisition de biens et droits immobiliers dépendant de l'ensemble immobilier sis 37, Bd Périer - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Appartenant à l'État en vue d'y installer des services municipaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.**

**Rapporteur** : Mme HOCHFELDER

**Mme HOCHFELDER**.- Ce rapport concerne l'acquisition de biens et droits immobiliers dépendant de l'ensemble, en vue d'y installer des services municipaux, approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Il vous est proposé d'approuver le projet d'acte authentique par lequel la Ville acquiert la propriété d'un immeuble au 37, boulevard Périer, d'une surface de 3 896 m<sup>2</sup>, en vue d'y installer des services municipaux.

Il faut également autoriser l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 4 950 000 € pour intégrer le paiement des frais d'acte.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

**M. le MAIRE**.- C'est une excellente décision du Maire de Marseille, mise en œuvre par Laure-Agnès CARADEC, que

d'installer des services municipaux au 37, boulevard Périer et de ne pas y laisser faire n'importe quoi.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29243/276 DSFP est adopté à l'unanimité des votes exprimés. Abstention de M. MENCHON. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29334/277 DGUAH**

**DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – Programme DSU - Première série d'opérations d'investissement 2016.**

**Rapporteur : M. FARHI**

**M. FARHI**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente le rapport ayant trait, entre autres, au programme Développement Social Urbain, présidé par notre collègue Arlette FRUCTUS.

Il vous est proposé d'approuver l'autorisation de programme, Mission Aménagement durable et Urbanisme, pour l'année 2016, à hauteur de 716 208 € pour une première série de projets d'investissement. La liste des associations est précisée dans le présent rapport.

Je vous rappelle que le Projet Urbain et Social vise à une meilleure intégration des quartiers prioritaires, réduisant ainsi les écarts de développement et les situations d'exclusions.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29334/277 DGUAH est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29457/278 DFEU**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L' ENVIRONNEMENT ET DE L' ESPACE URBAIN -  
SERVICE DE L' ESPACE URBAIN - Approbation du lancement de la concertation préalable pour la réalisation, par la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au nord jusqu'au Bd du Capitaine Gèze (2<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements) et au sud jusqu'à la Gaye (6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, et 10<sup>ème</sup> arrondissements) et la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel-Montfuron (9<sup>ème</sup> arrondissement)**

**Rapporteur : M. le MAIRE**

**M. le MAIRE.**- Il s'agit du projet d'extension du réseau de tramway de Marseille, au nord jusqu'à la cité La Castellane et, au sud, jusqu'à La Rouvière.

S'agissant de l'extension vers le sud, c'est en passant par la place Castellane, puis le Parc du XXV<sup>le</sup> centenaire jusqu'au site de Dromel-Montfuron. En application du Code de l'Urbanisme, il nous est proposé d'approuver les modalités de concertation préalable, première phase du projet, à savoir la réunion publique du lancement de la concertation et l'exposition publique durant 4 semaines avec registre.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29457/278 DEFEU est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29297/279 DAC****DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -  
DIRECTION DE L' ACTION CULTURELLE - Attribution d'une  
subvention d'investissement à l'association de programme -  
Approbation d'une convention de financement conclue entre la  
Ville de Marseille et le GMEM.****Rapporteur : M. DETAILLE**

**M. DETAILLE.**- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de l'Action culturelle : attribution d'une subvention d'investissement à l'association Groupe de musiques expérimentales de Marseille (GMEM).

L'association Groupe de musiques expérimentales de Marseille, située dans le 4<sup>ème</sup> secteur, prépare la création d'un pôle de création musicale contemporaine à la Friche de la Belle-de-Mai. Pour ce faire, l'association doit acquérir du matériel dédié à la production, la diffusion, la pédagogie et à l'aménagement du lieu de travail.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé de voter l'attribution d'une subvention de 40 000 € à l'association, soit 12,7 % du coût global de l'ensemble de cet investissement.

Je vous prie de bien vouloir accepter ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29297/279 DAC est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29464/280 DF**

**DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - SEM Marseille Habitat - Rue Tilsit Réhabilitation de 2 logements dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement**

**Rapporteur** : Mme HOCHFELDER

**Mme HOCHFELDER**.- Ce rapport concerne la garantie d'emprunt SEM Marseille Habitat, rue Tilsit, réhabilitation de 2 logements dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.

La SEM Marseille Habitat envisage de réhabiliter un immeuble de 2 logements PLS, situés 61, rue Tilsit, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement. La Ville de Marseille souhaite accorder sa garantie d'emprunt pour la somme de 281 305 € que la SEM se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie sera effective pour la durée du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Il vous est proposé d'adopter ce rapport.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29464/280 DF est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**



**Rapport n° 16-29454/281 DF**

**DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - Société ERILIA 1, rue Nau Construction de 42 logements au 7/9, rue Nau, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.**

**Rapporteur : Mme HOCHFELDER**

**Mme HOCHFELDER.**- Ce rapport concerne une autre garantie d'emprunt pour la société ERILIA, rue Nau, construction de 42 logements au 7/9, rue Nau, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.

La Ville de Marseille a accordé sa garantie d'emprunt à la SA HLM ERILIA pour la construction de 42 logements au 7/9, rue Nau, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement. Cette délibération est annulée et est remplacée par la présente.

La Ville de Marseille accorde sa garantie à hauteur de 55 %, la somme de 3 124 723 € représentant quatre emprunts que ERILIA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour chaque prêt, la Ville de Marseille accorde sa garantie sur le préfinancement de la période d'amortissement, c'est-à-dire jusqu'à 50 ans.

Il vous est proposé d'adopter ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29454/281 DF est adopté à l'unanimité des votes exprimés. Abstention de Monsieur MENCHON. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

Il faudra m'expliquer pourquoi vous vous abstenez sur les garanties d'emprunt octroyées par la Ville de Marseille sur le logement social.

**M. MENCHON**.- Excusez-moi, Monsieur MORAINÉ, est-ce que je dois justifier de tous mes votes dans ce Conseil d'arrondissements ? Cela fait trois fois, ce soir.

**M. le MAIRE**.- C'est pour la plus grande compréhension. Il me semble que voir Les Verts s'abstenir pour la garantie d'emprunt pour le logement social mériterait explication. Mais, vous n'êtes pas obligé.

**M. MENCHON**.- Cette parcelle est actuellement boisée, et les riverains souhaiteraient que la végétation soit conservée. Ce projet de construction à cet endroit gêne certains riverains.

**M. le MAIRE**.- C'est un immeuble qui existe déjà.

**M. MENCHON**.- Il ne me semble pas, Monsieur.

**M. le MAIRE**.- C'est un immeuble qui existe déjà où l'on fait un conventionnement logement social.

**M. MENCHON**.- Je vais vous dire autre chose : cet additif n° 3, c'est une de mes collègues de votre majorité qui vient de me le passer, je ne l'ai même pas sur la table. Je lis cette délibération en même temps que vous me la donnez. Je fais ce que je peux, donc je préfère m'abstenir plutôt que de voter pour une délibération qui n'irait pas dans le sens de mes convictions.

**M. le MAIRE**.- Il en est pris bonne note.

**Rapport n° 16-29168/282 DPMS****DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance (organismes associatifs)****Rapporteur : M. FARHI**

**M. FARHI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Maire de Marseille, conformément à la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, anime et coordonne cette politique de prévention et préside le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ce dispositif est un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité. A ce titre, il identifie les actions de prévention qui répondent aux besoins spécifiques des territoires.

Le présent rapport présente la répartition des subventions que la Ville souhaite apporter aux structures associatives qui oeuvrent dans ce domaine. Il vous est proposé l'attribution de 10 subventions à 10 associations, pour un montant de 149 000 €. Il s'agit d'actions qui intéressent tout le territoire de la ville de Marseille.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29168/282 DPMS est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

**Rapport n° 16-29127/283 DGUP**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICES  
DE LA SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - DIVISION DES  
PERSONNES HANDICAPEES - Attribution de subventions aux  
associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées - 1<sup>ère</sup>  
répartition - Approbation de conventions.**

**Rapporteur : M. VITALIS**

**M. VITALIS**.- J'ai l'avantage et l'insigne honneur de terminer ce conseil par ce dernier rapport, Monsieur le Maire et chers collègues. Il se trouve qu'il n'y a que quelques heures que nous l'avons reçu, et je n'ai devant les yeux aucune précision puisqu'il s'agit d'associations de handicapés. C'est une première répartition, pour 28 associations

La totalité de ces subventions est de 86 500 €.

Dans notre secteur, ces associations sont :

- L'association des Donneurs de Voix.
- L'association Valentin Haüy.
- Trois subventions d'action et de fonctionnement pour l'association ZIM ZAM qui est un cirque adapté pour les personnes handicapées.
- Rétina France que nous connaissons bien puisque, depuis 20 ans, nous organisons des concerts au profit de la recherche médicale en ophtalmologie,
- L'association SOLIANE.

- L'association d'Aide aux Aidants, notamment dans la perte d'autonomie pour les handicapés et personnes âgées.
- La TACITA MED CUP, Objectif Voile Méditerranée, au service des autistes, où j'étais dernièrement.

Chers collègues, merci de bien vouloir voter ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

**Le rapport n° 16-29127/283 DGUP est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national/RBM ne prend pas part au vote.**

Monsieur DETAILLE, vous voulez peut-être clôturer exceptionnellement, pour la première fois en 21 ans ?

**M. DETAILLE.**- Après les deux premières soirées classiques, nous vous invitons tous, demain soir et vendredi soir. Demain soir, nous irons à la Nouvelle Orléans avec les Oysters Brothers et les Funky Swing Dancers. Ils sont non seulement fougueux, mais en plus, vous aurez, comme chaque année maintenant, une piste de danse pour les plus fougueux à la danse aussi.

Vendredi soir, David COSTA-COELHO - là, on ira plutôt vers Broadway - avec le Smoky Joe Combo. C'est un type qui a vraiment une présence sur scène. Je suis allé voir beaucoup de vidéos qu'il a faites. Je vous garantis que l'on va passer là aussi une très grande soirée. Avec Monsieur le Maire, nous vous souhaitons tous très nombreux autour de nous.

**M. le MAIRE.**- Merci beaucoup, Monsieur DETAILLE. Il faut remercier tous ceux qui s'occupent de ce festival Musiques à Bagatelle. Je peux vous dire que lorsque l'on compare le rapport entre le coût et la qualité de ce que l'on arrive à faire ici et ce qui se fait ailleurs, le résultat est tout à fait exceptionnel. Merci à Gérard DETAILLE, merci à l'ensemble des équipes de la Mairie des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, aux services techniques dirigés par Jackie TEGLIA, l'équipe de la communication et de la culture dirigée par Cécile SENES, et l'ensemble de l'équipe, pour le travail réalisé.

*(Applaudissements)*

L'ordre du jour est épuisé. J'ai l'impression que vous avez un regret, Monsieur VITALIS ? Allez-y, je vous en prie !

**M. VITALIS.**- Il va y avoir, le 16 septembre prochain, la Fanfare des Anciens de la Légion dans notre Mairie. Je regarde ceux qui habitent Vauban, qui sont bien au courant de cela. Nous inviterons des enfants qui ont été primés par la préfecture à l'occasion d'un concours sur la Résistance. Ces enfants sont d'une école de notre secteur, du 6<sup>ème</sup> arrondissement. . Nous essaierons de les mettre à l'honneur .

**M. le MAIRE.**- Merci à tous. L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

***(La séance est levée à 20 h 20)***